



REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CHATEAUNEUF SUR ISERE

Arrêté temporaire n° 2026-AT-00000060

Portant réglementation de la circulation et du
stationnement
PLACE DE L'ISÈRE (CHATEAUNEUF SUR ISERE)

Madame Agnès JAUBERT, Maire de la commune de Châteauneuf sur Isère,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2213-1,
Vu le code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-25,
Vu l'instruction interministérielle et notamment les articles livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire,
Considérant qu'en raison des travaux réalisés par Sébastien BRENAS (FAURIE SAS ST AGREVE), PLACE DE L'ISÈRE (CHATEAUNEUF SUR ISERE) du 28/08/2026 au 25/11/2026, et qu'il incombe au maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité sur la voie publique, il est nécessaire d'appliquer les mesures citées dans le présent arrêté.

ARRÊTE

Article N°1

Du 28/08/2026 au 25/11/2026, PLACE DE L'ISÈRE (CHATEAUNEUF SUR ISERE), Les travaux se déroulent sur jeux de boules en limite avec la place de l'Isère.

Article N°2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par :

FAURIE SAS ST AGREVE
TSA 70011
69134 DARDILLY CEDEX

Article N°3

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article N°4

Madame le Maire de la commune de Châteauneuf sur Isère et Monsieur le Commandant du Groupement de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article N°5

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

COMMUNE DE CHATEAUNEUF SUR ISERE, le 28/08/2026

Madame Agnès JAUBERT, Maire de la commune de Châteauneuf sur Isère

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Jaubert', is written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text 'COMMUNE DE CHATEAUNEUF SUR ISERE' around the perimeter and '28-08-2026' in the center.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée par la loi 96-142 du 21/02/1996 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie ci-dessus désignée.